Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260226-D202602013-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 26 février 2026

_____

Objet de la délibération
INTERMODALITE AUTOUR DE LA RN 165 MISE A NIVEAU DE L'ECHANGEUR DU TOUL-DOUAR : CONVENTION DE PARTENARIAT

Le vingt-six février deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf février deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :
Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Tiphaine SIRET , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Anne-Laure LE DOUSSAL pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ, Gwendal HENRY pouvoir à Yves GUYOT, Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Peggy CACLIN désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement **N° 2026.02.013**

Rapporteur : Yves GUYOT

En parallèle de toutes les actions entreprises à l'échelle du territoire de Lorient Agglomération pour développer les mobilités douces et les transports en commun, la mise à niveau du réseau routier structurant reste un enjeu majeur pour les mobilités du quotidien et une attente très forte des habitants du territoire.

Afin de répondre à cette attente, Lorient Agglomération s'est engagée à agir pour résorber les points de congestion sur les différents axes structurants du territoire, en contribuant notamment à la réalisation des aménagements qui restent nécessaires sur la RN 165.

Ainsi, en parallèle du lancement de l'étude des mobilités à l'échelle de l'aire urbaine lorientaise, qui intègre un outil de modélisation multimodale des déplacements, Lorient Agglomération a proposé d'assurer la maitrise d'ouvrage du projet de mise à niveau de l'échangeur du Toul Douar. Cette proposition se justifie par l'intérêt du projet pour le territoire communautaire et par sa complexité opérationnelle, impliquant des interventions sur plusieurs domanialités distinctes (Réseau Routier National, Voirie Départementale, Voiries Communales).
Pour mémoire, le coût total prévisionnel de l'opération de mise à niveau de l'échangeur est estimé à ce stade à 2 100 000,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260226-D202602013-DE

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration des mobilités et nécessite une articulation optimale avec les projets connexes identifiés sur le secteur. Sont notamment concernés la réalisation de la liaison cyclable structurante n° 9 entre Hennebont et Caudan, la mise en accessibilité piétons/cycles du passage sous la RN 165, ou encore les aménagements de carrefours sur la voirie départementale. À ce titre, une dynamique de délégation de maîtrise d'ouvrage est d'ores et déjà engagée avec le Département du Morbihan pour confier à l'Agglomération la réalisation de ces aménagements cyclables.

Dans le cadre de la dynamique partenariale engagée avec les acteurs du territoire (Etat, Région Bretagne, Département du Morbihan, EPCI et communes concernées), Lorient Agglomération souhaite matérialiser l'engagement des différents acteurs à collaborer pour la réalisation du projet d'échangeur par une convention cadre de partenariat.

La Commune d'Hennebont est directement concernée par cette opération qui permettra une diminution du phénomène d'engorgement du Centre-Ville et du Pont Jehanne La Flamme à terme ; une desserte plus aisée de la rive droite et notamment du futur quartier de la Gare en voie d'urbanisation ; une accessibilité renforcée pour les services de secours et d'incendie implantés dans ce secteur.
Conformément au principe arrêté par les parties, dont la Ville d'Hennebont, réaffirmé lors des derniers comités de pilotage, les modalités techniques et les engagements financiers feront l'objet de conventions spécifiques ultérieures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2024 approuvant le lancement des premières études opérationnelles du projet de mise à niveau de l'échangeur du Toul Douar,
Vu le Projet de convention de partenariat relative à la mise à niveau de l'échangeur du Toul Douar (RN 165) et à l'amélioration des mobilités sur le secteur joint en annexe,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 02 février 2026,
Vu l'avis de la Commission Ville en date du 11 février 2026,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat relative à la mise à niveau de l'échangeur du Toul Douar (RN 165) et à l'amélioration des mobilités sur le secteur,
- ➔ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment pour signer ladite convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Signé par : Michèle DOLLÉ
Date : 05/03/2026
Qualité : MAIRE DE HENNEBONT

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr